

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2023
Rapporteur :
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023 (accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Gestion de la base VTT « Vallée de l'Odet » - Renouveau du partenariat avec le Comité Départemental de Cyclotourisme en Finistère pour la gestion de la base VTT « Vallée de l'Odet » : Convention 2023-2024 et subvention 2023.

Le Comité Départemental de Cyclotourisme (CODEP 29 FFVélo) via sa commission VTT participe depuis de nombreuses années aux côtés de l'agglomération au fonctionnement, développement et promotion de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Il assure en particulier l'accueil, l'animation et l'entretien du balisage des circuits en s'appuyant sur les clubs fédéraux.

Au vu de la qualité de cette collaboration et la convention étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler le partenariat.

Dans le cadre de sa compétence *Politique d'animation* qui comprend la *Définition, entretien du balisage, coordination et promotion des circuits permanents pédestres et VTT, ainsi que la communication et le soutien logistique afférent*, l'agglomération est gestionnaire de la base VTT « Vallée de l'Odet » qui propose 19 itinéraires VTT (17 sur le territoire communautaire et 2 sur la commune de Fouesnant-Les Glénan).

Quimper Bretagne Occidentale exerce cette compétence en lien avec la commune de Fouesnant-les Glénan (convention de partenariat spécifique) et s'appuie sur la commission VTT du comité départemental de la FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et l'entretien du balisage des circuits.

Au vu du bilan positif de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat avec le CODEP 29 FFVélo pour assurer le fonctionnement, développement et promotion de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Comme précisé par la convention, il est proposé, pour l'année 2023, d'allouer une subvention de 8 000 € au CODEP 29 FFVélo (5 000 € pour l'animation de la base, et 3 000 € pour l'entretien du balisage des 19 circuits).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le CODEP Cyclotourisme du Finistère. L'objet de la convention porte sur la définition des rôles de chaque partenaire afin d'assurer la pérennité des boucles VTT du territoire de la vallée de l'Odet de la Base VTT « *Vallée de l'Odet* » ;

2 - d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 8 000 € pour l'année 2023, au CODEP 29 - FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et le petit entretien du balisage (budget QBO - ligne Subventions Tourisme et Loisirs sportifs n°95 – 6574 - 7114 - 711) ;

3 - de prévoir le règlement de l'adhésion annuelle au label « base VTT de randonnée » de la FFVélo (ligne Frais divers / chemins de randonnée n°95 – 6288 - 7114-711).